

LE DROIT DE MUTER

RENTREE 2023 : DES CONDITIONS D'EXERCICE TOUJOURS PLUS DÉGRADÉES

Crise du recrutement : le Ministère coupable !

En 2022, le nombre de postes ouverts aux concours mais restés non pourvus a explosé dans certaines disciplines, conséquence de la réforme de l'entrée dans le métier et de l'aggravation de la crise du recrutement. **Le Ministère, par son refus de mettre en œuvre des solutions efficaces et pérennes, permettant une réelle revalorisation du métier, contribue à la dégradation des conditions d'exercice des enseignants.**

Rentrée 2022 : 1 270 postes vacants après le mouvement !

Le déclin de l'attractivité se traduit par ce lamentable record. **25% des postes offerts au mouvement sont restés vacants**, malgré la mascarade des réformes des lycées et la diminution des besoins qu'elles permettent. Sciences physiques, économie-gestion, technologie, électrotechnique sont parmi les disciplines les plus déficitaires. L'Éducation prioritaire est particulièrement touchée (en REP+, 20 postes restés vacants, sur 124). Cette couverture insuffisante des besoins permet au Rectorat d'afficher un taux de néo-titulaires affectés dans leurs vœux qui reste élevé (75%). Elle est surtout un facteur important de dégradation des conditions de travail pour ceux qui sont en poste : HSA souvent contraintes, charge

de travail alourdie, dégradation de la qualité des affectations (toujours plus de TZR sur plusieurs établissements).

À la difficulté de pourvoir les postes, le Rectorat répond par un bricolage au bilan peu convaincant :

- bonification d'entrée pour les zones dites excentrées : un leurre quand on connaît la réalité du terrain ! La difficulté étant moins de trouver des volontaires pour y exercer que d'y proposer des supports complets et des couplages raisonnables (temps de trajet, quotités...);

- profilage massif des postes : une stratégie dangereuse pour nos droits statutaires (recrutement local, absence de barème) et qui ne résout rien. 186 postes spécifiques académiques sont restés vacants sur les 229 proposés en 2022. L'inefficacité du dispositif POP (postes académiques à profil, avec un recrutement national) est aussi flagrante : en 2022, deux postes seulement ont été pourvus sur les 11 proposés !

Rentrée 2023 : toujours loin du compte !

La dotation ne suit pas la croissance démographique. L'académie accueillera 2059 élèves de plus qu'en 2022, mais l'augmentation de la dotation académique reste insuffisante, avec 55 Équivalents Temps Plein créés pour 129 postes supprimés depuis 2018. Enfin, de l'aveu

même de l'Administration, « l'enveloppe contrainte » oblige à « redéployer les moyens », ou déshabiller Pierre pour mal habiller Paul (40 ETP supprimés en collège pour financer les besoins en lycée ; reprise de 1 200 heures postes dans le 92 pour mal répondre à la croissance démographique du 91 et du 95).

Les conséquences sur nos conditions de travail sont connues et la diminution des effectifs, pourtant si nécessaire, ne sera toujours pas au programme ! Le Ministre annonce dans la presse des mesures de dernière minute, qui ne répondent pas aux enjeux, rappelant la vision uniquement budgétaire et à court terme qui guide la politique éducative du Gouvernement, et le renoncement à toute ambition de démocratisation du système scolaire. **Appauvrissement de l'offre de formation, mesures en faveur de l'enseignement privé, réformes du collège et des lycées : inégalités et ségrégation scolaires sont aggravées.** La FSU continue de revendiquer des moyens supplémentaires pour réduire les effectifs par classe, seul remède efficace à la difficulté scolaire.



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

L'action des élu·es SNES-FSU, SNEP-FSU et SNUEP-FSU

La loi dite de « Transformation de la Fonction publique » promulguée le 6 août 2019 fait voler en éclat les garanties statutaires et le paritarisme, qui permettaient jusqu'alors à nos élu·es d'exercer un contrôle sur les affectations, d'en assurer la transparence, tout en luttant contre les passe-droits et l'arbitraire et **de mettre en œuvre en CAPA nos revendications en matière de carrière, de gestion et de règles du mouvement.**

Les élu·es FSU, représentant·es de l'ensemble de la Profession, **continuent à exiger transparence et équité de traitement pour chacun et pour tous.**

La remise en cause des compétences des instances paritaires en matière de mutation ne permet plus désormais la **vérification des barèmes et des affectations de chaque participant·e au mouvement, syndiqué·e ou non.** Cependant nos élu·es, fort·es de leur

expérience, sont toujours aux côtés des collèges.

N'hésitez pas à nous contacter, consultez nos articles en ligne et participez à nos nombreux stages et réunions. Dans ce contexte très préoccupant pour l'avenir de la Fonction publique et des droits des personnels, il importe, plus que jamais, de connaître ses droits et de les défendre avec les syndicats de la FSU.

